EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Se déportent et ne participent pas au vote :	4
Procurations :	7
Votants :	27

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

Se déportent et ne participent pas au vote : Christian MAZUC, Sabine MIRAL, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/139-2023

Contrat de Ville - Avenant n°4 de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB avec Rodez Agglo Habitat

Vu la Loi de Finances,
Vu la délibération PACV/44-2016 du Conseil Municipal d'Onet-le-Château prise en date du 11 avril 2016 relative au Contrat de Ville - Convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans le quartier prioritaire des Quatre-Saisons,
Vu la délibération PACV/26-2017 du Conseil Municipal d'Onet-le-Château prise en date du 20 mars 2017 relative à la prorogation de la Convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans le quartier prioritaire des Quatre-Saisons,
Vu la délibération DF/133-2020 du Conseil Municipal d'Onet-le-Château prise en date du 17 décembre 2020 relative à la prorogation de la Convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans le quartier prioritaire des Quatre-Saisons,
Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 3).

ENTENDU que Monsieur Christian MAZUC, Madame Sabine MIRAL, Monsieur Christian GIRAUD et Madame Marie-Noëlle TAUZIN sont sortis de la salle, et ne participent ni aux débats ni au vote.

CONSIDERANT que la qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville.

ENTENDU que les organismes HLM en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales (ville et EPCI), de l'Etat et des services amenés à intervenir dans les quartiers.

CONSIDERANT que l'ensemble des acteurs doit poursuivre au quotidien l'objectif d'assurer une égale qualité de service dans l 'ensemble de leur patrimoine

ENTENDU que l'article 1388 bis du Code Général des Impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM situés en QPV bénéficient d'un abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 30 %, sous réserve que leurs propriétaires soient signataires d'un contrat de ville.

ENTENDU que cet abattement permet aux bailleurs sociaux de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

ENTENDU que la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB approuvée par le Conseil Municipal par délibération PACV N°44/2016 prise en date du 11 avril 2016, initialement établie pour 3 ans entre Rodez Agglo Habitat, l'Etat, Rodez Agglomération et la commune d'Onet-le-Château ;

ENTENDU que cette convention d'utilisation de l'abattement de TFPB a été prorogée par délibération PACV N°26/2017 jusqu'en 2020, par la délibération DF 133-2020 jusqu'en 2022 et par la délibération FIN 118-2012 jusqu'en 2023 afin de couvrir la durée du Contrat de Ville.

ENTENDU que la loi de finances pour 2024 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2024 les contrats de ville et la période d'application de l'abattement de 30% sur la TFPB au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la convention dont a été signataire la Ville d'Onet-le-Château par voie d'avenant proposé par Rodez Agglo Habitat, tel qu'annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) 2016-2020 proposé par Rodez Agglo Habitat tel qu'annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU
AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023